



École élémentaire catholique St-Nicolas
720, avenue Woodward, Milton ON L9T 4A3
Téléphone (905) 864-3025
<https://sn.cscmonavenir.ca/>



CODE DE VIE 2018-2019

FICHE À L'INTENTION DE L'ÉLÈVE

MISSION

L'École élémentaire catholique Saint-Nicolas a pour mission d'offrir des programmes scolaires conformes aux directives du Ministère et un enseignement de qualité en langue française y compris l'enseignement des valeurs chrétiennes et la culture dans le but d'aider l'élève à développer ses habiletés. Le personnel de l'école, en partenariat avec les élèves et les parents, s'engage aussi à promouvoir de façon particulière le respect de soi et d'autrui, afin de créer un climat positif d'appartenance à la francophonie ontarienne.

DROITS DE L'ÉLÈVE

Chaque élève de l'école Saint-Nicolas a le droit :

- de recevoir un enseignement dispensé par un personnel enseignant consciencieux;
- de recevoir un enseignement dans un environnement sécuritaire, ordonné et stimulant;
- d'être respecté sur les plans physique et moral, en tant qu'enfant de Dieu.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

Chaque élève doit s'acquitter de ses responsabilités telles qu'énoncées dans la *Loi sur l'Éducation* et dans les directives du Conseil scolaire catholique MonAvenir. **Chaque élève doit faire preuve de respect envers lui-même ou elle-même, envers l'autre et envers son environnement, pendant l'ensemble de la journée scolaire, tant sur la propriété de l'école, que lors des sorties éducatives et des trajets en autobus.**

| | |
|-----------------------------------|---|
| Respect de soi | <ul style="list-style-type: none">• Je suis responsable de mes apprentissages : j'ai mes outils de travail, je participe activement en salle de classe, je suis positif(ve), je fais mes devoirs et je remets tous mes travaux.• Je choisis un comportement qui respecte ma sécurité personnelle.• Je signale tout manque de respect envers moi.• J'apporte à l'école des collations saines et des repas équilibrés sans noix et arachides.• Je respecte le code vestimentaire de l'école.• Je m'occupe de mon hygiène personnelle. |
| Respect de l'autre | <ul style="list-style-type: none">• Je respecte les élèves, les membres du personnel et toutes les personnes qui travaillent à l'école ou visitent l'école pendant l'ensemble de la journée scolaire.• J'évite les comportements qui peuvent nuire à la sécurité et au bien-être des autres.• J'adopte un comportement qui favorise l'apprentissage des autres.• Je suis ponctuel(elle). |
| Respect de l'environnement | <ul style="list-style-type: none">• Je parle français partout et en tout temps.• Je respecte l'état et la propreté des lieux scolaires (p. ex., salles de classe, toilettes, gymnase, bibliothèque, cour de récréation, autobus) et des propriétés avoisinantes, ainsi que tout le matériel scolaire lors des activités à l'école et à l'extérieur de l'école.• Mes gestes et mes paroles favorisent un climat scolaire positif, ouvert et inclusif.• Je reste sous la supervision d'un adulte responsable en tout temps.• J'apporte à l'école uniquement le matériel permis ou exigé par le personnel scolaire.• Je mange mes collations et mon dîner dans les lieux et aux moments désignés par le personnel scolaire.• Je respecte la politique d'un environnement scolaire sans utilisation d'appareils électroniques personnels. |

Contrat de l'élève de l'É. É. C. Saint-Nicolas

-Je comprends mes responsabilités à l'école et je m'engage à les respecter partout et en tout temps.

-Je comprends que des conséquences peuvent s'appliquer si je ne respecte pas le code de vie (voir la discipline progressive).

Nom de l'élève : _____ Signature du parent/tuteur : _____

Nom de l'enseignant(e) : _____

Avis aux parents, tuteurs et tutrices

Il est important de noter que deux documents, le Code de vie et le Guide à l'intention des parents/tuteurs/tutrices ont été conçus de façon complémentaire. Le document suivant, qui contient entre autres la fiche à l'intention de l'élève, permet aux élèves de l'É. É. C. Saint-Nicolas de comprendre leurs responsabilités pendant l'année scolaire. Le Guide à l'intention des parents/tuteurs/tutrices (document exhaustif séparé) comprend de nombreux détails sur des sujets qui se rattachent à la sécurité, à la journée scolaire, aux programmes et activités, entre autres, et précise des normes de conduite pour l'ensemble de la communauté scolaire pour l'année scolaire.

CODE DE CONDUITE PROVINCIAL

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez le lien suivant:

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.1.pdf>

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débiter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf>

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>

INTERVENTIONS À L'É. É. C. SAINT-NICOLAS

Dans le cadre de la politique de la discipline progressive, voici certaines des interventions pouvant être faites auprès des élèves lors d'un manquement au code de vie : rappel des règlements par l'enseignant(e) et/ou la direction; fiche de réflexion; geste réparateur; communication avec les parents; retrait de classe; perte de privilèges scolaires (p. ex., participation aux activités ou sorties scolaires, privilège du transport scolaire); rencontre entre la direction et les parents ou tuteurs; plan personnalisé en lien au comportement; attribution de responsabilités en lien au comportement souhaité au sein de l'école ou de la communauté; participation à un programme ou atelier autorisé par le Conseil; suspension interne; suspension externe; renvoi.

INTIMIDATION

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit.**

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'École élémentaire catholique Saint-Nicolas, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

CODE VESTIMENTAIRE

Le Csc MonAvenir et l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le Conseil et l'école exigent la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste dans chacune de ses écoles. Le code de tenue vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.

Éléments du code vestimentaire exigés :

1. Le port de vêtements ou accessoires suggérant des messages incitant à la consommation du tabac, de l'alcool, ou de la drogue ou suggérant la violence, l'intolérance et la marginalisation est interdit.
2. Les accessoires jugés potentiellement dangereux sont interdits.
3. Les tenues décentes, propres et soignées sont obligatoires.
4. Le port d'une casquette, d'un chapeau ou d'un bandana n'est pas permis à l'intérieur de l'école.
5. Le chandail ou la blouse/chemise doit recouvrir les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
6. La jupe, la robe et les pantalons courts doivent être d'une longueur décente.
7. Le port de vêtements troués, déchirés ou transparents est interdit.
8. Le port de souliers à roulette ou des sandales de plage n'est pas permis.
9. Pour des raisons d'hygiène et de propreté, nous demandons que les élèves aient une paire de souliers pour l'intérieur seulement. Ces souliers peuvent être des espadrilles que l'élève portera pour l'éducation physique.

CODE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

1. Chaussures de sport à semelles non marquantes
2. Une paire de bas
3. Un short sportif ou un pantalon de sport
4. Un chandail à manches courtes
5. Le port de bijoux est interdit et les cheveux doivent préférablement être attachés.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.8.1.pdf>

UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Au Csc MonAvenir et à l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas, nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves et permettre à ceux-ci d'avoir accès à l'information. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves, soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). **L'utilisation d'équipements électroniques personnels (cellulaire, tablette, ordinateur portable, etc.) n'est pas permise sauf lorsque du matériel spécialisé est fourni à un élève par l'école.**

Éléments exigés pour l'utilisation des technologies numériques pour les élèves du CSC MonAvenir :

L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Pour cette raison l'élève doit :

- Utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- Utiliser l'adresse courriel du Conseil ainsi que le réseau Internet du Conseil pour des tâches scolaires seulement.
- Conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- Demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- Demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- Dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- Respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire, donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- Respecter les directives administratives du Conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

Tout usage d'un appareil électronique personnel sur les lieux scolaires portant atteinte au climat scolaire pourrait être sujet à vérification. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur personnelle et n'en assume pas la responsabilité.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>